



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Ania GUIBERTEAU

tél : 05 46 27 44 41

anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Commission de suivi de site
Société Rhodia Opérations –
La Rochelle**

Compte rendu de la réunion
du mardi 8 novembre 2022 à 14h30
salle Jean Moulin — Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. MOLAGER Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. DUBOIS Conseiller municipal - Ville de La Rochelle
Mme VETTER Conseillère communautaire - CDA La Rochelle
M. RAPHEL Conseiller communautaire - CDA de La Rochelle
Mme DESVEAUX Conseillère départementale

Collège « Riverains » :

M. JOUAN Association Nature Environnement 17
M. RENOU Comité de quartier Port Neuf
M. ZIELSINKY Comité de quartier Laleu-La Pallice

Collège « Exploitants » :

M. S. S. M. le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations
M. JD. R. M. le Responsable HSE-Société Rhodia Opérations
Mme S. L. Mme la Responsable Sécurité des procédés/Environnement –
Société Rhodia Opérations

Collège « salariés » :

M. G. B. Secrétaire de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail de
Rhodia Opérations

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine FAUCHERON SDIS 17

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site qui s'est tenue le 6 octobre 2021 ;
- Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 de l'inspection des installations classées ;
- Présentation du bilan de l'année 2021 de la société Rhodia Opérations en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

14 heures 30 – Début de la réunion

M. le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 6 octobre 2021

Pas de remarque concernant le compte-rendu de la commission de suivi de site du 6 octobre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY rappelle que l'établissement est classé Seveso seuil haut et que différentes actions ont été réalisées entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, notamment l'instruction du réexamen quinquennal de l'étude de dangers, ainsi que celle du dossier de modifications relatif au projet UYUNI.

De plus, une visite d'inspection a été organisée le 2 juin 2022. Elle a donné lieu à des constats favorables et à des constats nécessitant des actions.

3. Présentation du bilan de l'année 2021 de la société Rhodia Opérations en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations indique que le site de La Rochelle produit des composés de terres rares qui participent à la transition énergétique et industrielle et qu'il abrite des activités de recherche et d'innovation. En 2021, il obtenu la certification ISO 45001 (management de la sécurité).

M. ZIELSINKY demande des précisions sur le recyclage des métaux rares.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations répond que l'Europe a défini une liste de cinquante métaux dits critiques, dont le lithium, le cobalt et le nickel, et a élaboré un plan pour tendre, d'ici 2030, vers des énergies nouvelles sur la base de ces métaux critiques, en partie recyclés.

Le Responsable HSE indique que différentes actions ont été réalisées pour la prévention des risques pour un coût total de 1,050 millions d'euros. Dans le cadre du système de gestion de la sécurité (SGS), l'accent a été mis sur la relance de diverses formations après un ralentissement lié à la période d'urgence sanitaire. Cette année, la formation de 58 équipiers de seconde intervention (ESI) sur site a été mise en place en partenariat avec le SDIS. Des exercices POI (plan d'opération interne) ont été réalisés. En outre, un suivi des performances, de la maîtrise des procédés et de la gestion des modifications des installations ainsi que des audits du système de management (environnement et

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement ajoute que les rejets atmosphériques sont également surveillés. Un organisme accrédité effectue une campagne annuelle sur les appareils utilisés au moment de la visite (fours, sècheurs, chaudières, batteries, etc...).

M. JOUAN observe que les COV (composés organiques volatils) canalisés et diffus ont été évalués à 33 tonnes en 2021.

M. RAPHEL se demande si leur augmentation est due à des appareils vieillissants.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement explique qu'il s'agit d'une valeur variable, liée au nombre de batteries en fonctionnement au moment de la mesure effectuée par l'organisme. Ce n'est pas forcément une valeur représentative.

M. RAPHEL souhaite savoir si le nouveau procédé impactera l'évolution des COV.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations répond qu'il est bien prévu d'intégrer un système de captation des COV et le traitement in situ.

M. RAPHEL demande des précisions sur la cheminée rouge et blanche.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement répond qu'il s'agit d'une chaudière de secours qui fonctionne 50 heures par an.

Mme VETTER souhaite savoir si le changement climatique impacte les équipements et l'activité.

Le Responsable HSE répond que des réflexions ont été engagées sur la consommation d'eau et sur les conditions de travail des salariés du fait de l'augmentation des températures. Il s'agit là d'un enjeu majeur.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations ajoute que l'empreinte carbone du site a été définie et qu'un plan est en cours d'élaboration pour rejeter moins de CO₂.

M. JOUAN remarque que le stockage des déchets représente un dossier sensible pour les riverains.

Le Responsable HSE répond qu'un travail est bien en cours sur ce sujet. Ces matières radioactives ne sont pas considérées comme des déchets, mais comme des produits qui doivent être valorisés à travers différentes filières, sachant que plus de la moitié a déjà été éliminée.

M. RAPHEL demande des précisions sur les 45 000 tonnes de matières stockées.

Le Responsable HSE explique que plusieurs matières sont stockées de manière différente, dans des entrepôts fermés.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations ajoute que des partenariats ont été noués avec de grands groupes français afin de les valoriser.

M. RAPHEL souhaite des informations précises sur la diminution de ces stocks.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations indique qu'aucune feuille de route n'a été élaborée sur ce sujet mais que des investissements seront réalisés en 2023 et 2024 afin de travailler sur les conditions de stockage. Il est ainsi envisagé de procéder à la réfection d'une partie du bâtiment et de revoir le conditionnement avec un suremballage.

M. RENOU s'enquiert des risques environnementaux encourus si cet emballage venait à se déchirer.

Mme COUTY explique que ce sont des matières radioactives qui sont stockées dans des bâtiments. Les produits ne sont pas manipulés et ils sont contrôlés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Une présence prolongée à proximité de ce matériau génère un risque de contamination à la radioactivité.

sécurité) sont effectués. L'entreprise met également en œuvre des indicateurs de suivi des accidents, sachant qu'aucun accident grave n'est à déplorer en 2021 et au 1^{er} semestre 2022.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement précise que les effluents aqueux font l'objet d'une surveillance régulière afin d'atteindre des niveaux de performance honorables. Elle indique que les objectifs ont été atteints concernant le phosphore et le mercure et que, bien qu'ils aient diminué de 45 % entre 2012 et 2021, les rejets d'azote font l'objet d'une attention particulière et d'actions d'amélioration ciblées depuis deux ans.

M. le Président constate que la consommation d'eau globale tend à diminuer.

La Responsable Sécurité des Procédés/Environnement répond qu'effectivement en 10 ans, elle a presque baissé de 40 %.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations explique que grâce à la certification ISO 14001 les salariés sont également accompagnés dans la manière de mieux consommer l'eau.

M. JOUAN observe que le débit de sortie vers la station d'épuration est à peu près de 600 m³ par jour. Il souhaite savoir si les calories de ces rejets, d'une température d'environ 30°, peuvent être récupérées.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement précise que ces rejets peuvent aussi intégrer les eaux pluviales. Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations répond que des réflexions sont en cours concernant le recyclage des eaux et leur réutilisation. Ces sujets seront vraisemblablement intégrés dans les projets stratégiques des prochaines années mais aujourd'hui ils sont encore en phase de diagnostic. Ainsi, une cartographie des usages de l'eau sur le site a été réalisée par un prestataire en 2021 et les conclusions de l'étude devraient leur être communiquées en fin d'année.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement indique qu'aujourd'hui une priorité est donnée aux rejets d'azote. Presque 300 000 € ont été consacrés cette année pour essayer de valoriser encore environ 20 % de ces rejets. Plusieurs pistes techniques sont testées afin de mettre en place une installation en 2024.

M. JOUAN souhaite savoir si l'utilisation du fluorure d'ammonium en remplacement de l'acide chlorhydrique a des impacts sur les rejets aqueux.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations répond par la négative.

M. JOUAN salue les progrès réalisés par l'entreprise depuis quinze ans dans les rejets d'azote et est satisfait du traitement complémentaire d'adsorption mis en place qui montre une nette diminution des rejets de tributylphosphate (TBP).

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement poursuit en indiquant, qu'en 2021, les effluents aqueux respectent les seuils de flux annuels et les concentrations autorisés par arrêté préfectoral.

M. JOUAN souhaite connaître la signification du terme « CAPEX » évoqué dans la partie "amélioration des effluents aqueux".

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations explique que ce terme (de l'anglais *capital expenditure*) est utilisé pour désigner les investissements réalisés en matière d'amélioration des effluents aqueux. En ce qui concerne le TBP, une filtration sur charbon actif a été installée à l'été 2021.

Un salarié de l'entreprise Rhodia précise que la CSSCTE (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) du site travaille en collaboration avec la direction pour améliorer l'environnement du site dans le cadre d'un dialogue constructif.

M. RENOU remarque que ces précautions montrent qu'il existe un risque et estime tout à fait regrettable de ne pas en faire état.

Mme COUTY propose d'inscrire un point spécifique sur ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission de suivi de site.

Le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations en prend bonne note.

4. Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

16 heures – clôture de la réunion

La Rochelle, le - 5 JAN. 2023

Le Préfet,
Pour le Président absent,



Nicolas BASSELIER

